



COMMUNE DE
SAINT-JEAN-LE-VIEUX

DONAZAHARREKO
HERRIA

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 064-216404848-20250908-2025_IX_M1-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX

Réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2025

Motion d'opposition

Le huit septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean Le Vieux s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 01/09/2025 et transmise par voie électronique le 01/09/2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : BISCAICHIPY Xavier, COMBEAU Raymond, DUBOIS Jean, ESPONDA David, EYHERABIDE Pierre, HARCAUT Michel, JAUREGUIBERRY Sauveur, KURUTCHARRY Agnès, LARRAMENDY Maite, MOUTROUSTEGUY Michel.

Absente avec procuration : IHIDOY Michelle donne procuration à Eliane IPHAR,
IPHAR Eliane donne procuration à Michel HARCAUT.

Absents : CAMINO Manuel, JAUREGUI Argitxu, JAUREGUIBERRY Gilbert.

Secrétaire de séance : BISCAICHIPY Xavier.

Projet E-CHO, projet de carburant à partir de biomasse de bois à LACQ

Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant.

Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du Sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,

Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest,

Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité,

Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau,

Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes,

Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt,

Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien,

Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet,

Le Conseil Municipal de SAINT JEAN LE VIEUX (64),

VOTE : POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

SE DÉCLARE **défavorable** au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergy.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

